



N/Réf. : NP/AM
N°080_20210427

Montreuil, le 27 avril 2021

Mme Amélie de MONTCHALIN
Ministre de la Transformation et de la Fonction publique
Courriel : sp.mtfp@transformation.gouv.fr

M. Olivier VÉRAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
Courriel : sec.ministre.solidarites-sante@sante.gouv.fr

M. Adrien TAQUET
Secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles
Courriel : sec.se.enfance@sante.gouv.fr

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour la journée du jeudi 20 mai 2021 pour l'ensemble des assistants familiaux de la fonction publique territoriale

Madame, Monsieur les Ministres, Monsieur le Secrétaire d'État,

C'est en cette période de crise sanitaire sans précédent que la fédération CGT des Services publics tient à vous alerter au plus haut point quant à la situation des assistants familiaux.

Confrontés depuis des mois à des difficultés qui vont en s'aggravant, la situation d'isolement ayant été renforcée par la situation sanitaire, les assistants familiaux désespèrent d'accéder à une réelle reconnaissance de leur métier. Les questions de rémunération, de prise en charge des besoins des enfants, d'intégration dans les équipes médico-sociales, de remboursement des frais, de présomption d'innocence, sont loin d'être résolues.

Alors que les responsabilités des assistants familiaux sont immenses, au cœur du dispositif de protection de l'enfance et au plus près des mineurs et de leurs difficultés, ils restent isolés, précarisés et peinent à obtenir la juste reconnaissance de leurs qualifications.

L'absence de réponse de votre part aux différents courriers et alertes que nous vous avons adressés ces derniers mois, notamment pour être associés aux « concertations » conduites par le secrétaire d'État, fait monter la colère chez les professionnels qui ne comprennent ni votre silence ni votre immobilisme quant à la nécessité de revalorisation immédiate du métier.

Aussi, la fédération CGT des Services publics vous demande l'ouverture sans délai de véritables négociations pour :

- La revalorisation rapide des salaires sur la base de 1 800 euros brut pour 32 heures de travail hebdomadaire pour l'accueil d'un enfant ;
- Le doublement du montant des indemnités d'entretien pendant les périodes successives de confinement avec effet rétroactif à compter de mars 2020 ;
- La revalorisation des indemnités d'entretien, des frais de déplacement et des allocations ayant vocation à couvrir les frais répondants aux besoins de l'enfant (vêtue, argent de poche, financement de séjours vacances, etc.), ceci pour le bien-être et la sécurité des enfants ;

.../...

- Le respect du droit fondamental de présomption d'innocence avec maintien de la totalité du salaire pour toute la durée de l'enquête administrative ;
- La reconnaissance sans condition en maladie professionnelle de tous les assistants familiaux atteints par la Covid-19 ;
- La mise en place d'un véritable déroulement de carrière pour les assistants familiaux des conseils départementaux avec la reconnaissance de l'ancienneté et une véritable intégration dans la fonction publique territoriale en tant qu'agent titulaire bénéficiant d'un statut et d'un cadre d'emploi de catégorie B ;
- Une réelle intégration des assistants familiaux au sein des équipes de l'Aide Sociale à l'Enfance des conseils départementaux et des associations de protection de l'enfance.

La fédération CGT des Services publics dépose un préavis de grève spécifique **de 0 h à 24 h pour la journée du jeudi 20 mai 2021** pour les assistants familiaux de la fonction publique territoriale

Nous restons disponibles pour toute négociation sur les revendications des assistants familiaux et vous demandons d'être reçus en audience, et ce aussi rapidement que la situation est cruciale.

Dans cette attente, nous vous adressons, Madame et Monsieur les Ministres, Monsieur le Secrétaire d'État, nos sincères salutations.

Pour la fédération CGT des Services publics
Natacha POMMET,



Secrétaire générale